

DEPARTEMENT DU NORD
COMMUNE DE BONDUES



Extrait du Registre des Délibérations
Du Conseil Municipal

Le jeudi 20 juin 2024 à 19 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 14 juin 2024 - Nombre de membres en exercice : 33

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Anne-Catherine DERVILLE, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mmes Juliette de BAROLET, Danièle DELBECQUE, M. Didier DUPE, Mme Marie VANOYE, MM. Xavier BASSELET, John EVLARD, Adjoint au Maire, Mme Marie-Paule LEPERS, M. Bernard CAUDAL, Mme Annie HUS, M. Martin LEPOUTRE, Mme Marie-Andrée SION, MM. Vincent DELANNOY, Pierre-Yves HEBBINCKUYS, Mmes Marie DUCATTEAU, Béatrice LAURENCEL, Audrey DASSONNEVILLE, Stéphanie COMPERE, Aurélie DESQUENNE, MM. Pierre DELZENNE, Nicolas CARLIN, Mme Laura NAESENS, M. Jean-Pierre LEMAI, Mme Francine VANCAEYZEELE, M. Laurent GHEYSSENS

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : M. Eric DESREUMAUX (à Mme Anne-Catherine DERVILLE), Mme Nathalie HERBAUX (à M. Didier DUPE), M. Philippe LEMPIRE (à Mme Laura NAESENS)

Absents : Mme Dorothée GENASI, M. Antoine DHALLUIN, Mme Véronique DIERICKX

N° 24-2-4

Ressources humaines

Mise en place de la cotisation additionnelle
CDG59

Rapport de M. le Maire,

L'affiliation au centre de gestion du Nord (CDG59) est obligatoire pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics dont l'effectif est inférieur à 350 agents.

Les collectivités affiliées accèdent ainsi au socle commun des services proposés :

- secrétariat des commissions de réforme ;
- secrétariat des comités médicaux ;
- avis consultatif dans le cadre de la procédure du recours administratif préalable ;
- assistance juridique statutaire ;
- assistance au recrutement et à l'accompagnement individuel pour la mobilité des agents ;
- assistance à la fiabilisation des comptes de droits en matière de retraite ;
- concours et examens professionnels de toutes catégories ;
- commissions de sélection professionnelle dans le cadre de la loi de résorption de l'emploi précaire.

Les collectivités affiliées peuvent également s'acquitter d'une cotisation additionnelle afin d'accéder aux services suivants :

- conseil archivistique ;
- assistance à la dématérialisation ;
- retraite en partenariat avec la C.N.R.A.C.L. ;
- gestion de l'action sociale et de la protection sociale ;
- conseil en sécurité au travail ;
- assistance sociale ;
- mission de maintien dans l'emploi ;
- dispositif de recueil de signalement des actes de violence.

Ceci étant exposé, M. le Maire propose :

- de s'acquitter du versement de la cotisation additionnelle à compter du 1^{er} janvier 2025 ;
- de l'autoriser à signer tout document transmis par le CDG59 ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Travaux préparatoires :
CST du 28/05/2024
Commission 1 du 11 juin 2024

Vote à l'unanimité



Le Conseil
Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil
Certifié conforme
Le Maire

